

L'an deux mille dix, le douze octobre à dix huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué en date du quatorze septembre deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés: 12
Pouvoirs : 0
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents(es)

Annie AGIER,
André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Michèle EYBALIN,

Bruno LAGIER,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Nicolas ROSIN

Pouvoirs

Excusés(es)

Pierre COMBES, Dominique GUEYTTE, Corinne MOREL-DARLEUX, Michel TACHE

Objet : Engagement du Syndicat Mixte dans le cadre du PER porté par la Communauté de Communes du Pays de Rémuzat, relatif à la réalisation d'un télécentre

La Communauté de Communes du Pays de Rémuzat (CCPR) fait acte de candidature en réponse à l'appel à projet Pôle d'Excellence Rurale (PER) de l'Etat.

La CCPR porte pour le compte d'un bassin de vie rural de montagne des Baronnies Provençales, un programme opérationnel sur le thème des "services à la personne et du maintien et de l'attractivité des populations rurales".

Le bassin de vie concerné regroupe les Communautés de Communes du Pays de Buis-les-Baronnies, du Pays de Rémuzat, du Val d'Eygues ainsi que la commune de Rosans dans les Hautes-Alpes.

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales est fortement associé à l'élaboration de ce PER.

Les opérations partenariales proposées s'inscrivent en tout point dans les orientations et mesures proposées dans l'avant-projet de Charte de Pnr.

Elles doivent répondre aux objectifs suivants :

- Développer des services à la personne déficitaires en offre et ne pouvant s'auto-développer seuls aujourd'hui (Prise en charge locale des personnes âgées, etc.).
- Encourager l'innovation et la diversification des activités et ressources des employeurs du médico-social (ESAT, etc.).
- Développer l'excellence rurale sur les nouvelles technologies de communication pour se projeter dans le temps avec des modèles économiques viables et innovants, adaptés aux spécificités rurales et montagnardes (télé-santé, télé-activité, etc.).

Dans le cadre de cet acte de candidature, le Président propose que le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales soit maître d'ouvrage d'une des six opérations présentées en annexe de la présente délibération.

Le Président propose la création sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales d'un télécentre à Sahune, à partir du réseau rural de fibre optique mis en place en 2010. Ce projet fait suite à la réalisation en 2009 d'une étude mesurant l'intérêt et l'opportunité de la création d'un centre de télétravail, télé-services et téléformations (projet Epicentre) dans les Baronnies Provençales s'appuyant sur le développement du réseau très haut débit (ADN).

Le montant total du projet est estimé à 45 000 €. Dans le cadre du PER, le SMBP pourrait bénéficier d'une participation financière de l'Etat à hauteur de 15 000 €, d'une participation régionale Rhône-Alpes de 13 000 € et d'une participation du Conseil Général de la Drôme de 15 000 €. La participation du SMBP ne devra pas excéder les 20 % du coût total du projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve la proposition du Président, et l'autorise à signer tout acte relatif à l'engagement préalable du Syndicat Mixte dans le projet de PER porté par la CCPR.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD

■ **Opération 1 : MARPA (Maison d'accueil Rural pour Personnes Agées)**

Description de l'opération : Opération pilote dans le sud Drôme et concept innovant pour l'excellence rurale. Il s'agit dans un même bâtiment HQE non médicalisé, d'offrir à une vingtaine de résidents, des logements privatifs ainsi que des espaces de vie collective. L'objectif est que chacun dispose d'un vrai « chez soi » tout en conservant - voire en enrichissant - ses activités et relations sociales antérieures. L'établissement est géré par une association. Les professionnels peuvent intervenir en un même lieu centralisé (médecins, coiffeurs, kiné, etc.). Un ensemble de services peut être développé (blanchisserie, confection de repas, activités intergénérationnelles, etc.). Six équivalents temps plein sont nécessaires. Enfin, ce type de structure propose des loyers modérés adaptés aux très faibles retraites agricoles permettant ainsi de laisser un peu de pouvoir d'achat aux résidents.

Maître d'ouvrage : Drôme Aménagement Habitat 26.

Coût du projet : 2 908 000 € (investissement immobilier).

Levier PER sollicité : 200 000 € (7%).

Degré d'implication des co-financeurs (envisagés, sollicités, accords...) :

PER (7 %) ; co-financement, ADEME, Conseil Général 26, Conseil Régional, DAH 26 (auto financement) + Mairie de Rémuzat : Foncier viabilisé.

Viabilité économique (modèle économique) :

Financement quasi bouclé (sous condition PER), acceptation de l'opération sur Rémuzat, par la MSA, organisme de gestion de ce type de projet. Note de synthèse en annexe.

Impacts sur l'emploi : direct et indirect :

6 ETP + consolidation et facilité de travail pour tous les professionnels (médecins, infirmières etc.).

■ **Opération 2 : Télé-imagerie médicale : Hôpital de Buis-les-Baronnies**

Description de l'opération : Innovation. Mise en œuvre de la télé-imagerie au sein du service de radiologie de proximité de l'hôpital de Buis-les-Baronnies. Opération au service de la population des cantons de Rémuzat, de Buis-les-Baronnies et même de Séderon. L'avantage de cette technologie est d'éviter les transports sanitaires longs, de s'intégrer dans une démarche de modernisation des outils ruraux et d'optimiser les compétences entre hôpitaux. Réaliser une seule activité de diagnostic à Montélimar par des spécialistes permettant aux médecins traitants libéraux de décider de la nécessité d'une hospitalisation en service de chirurgie ou d'un possible maintien à domicile.

Maître d'ouvrage : Hôpital de Buis-les-Baronnies.

Coût du projet : 200 000 € (investissement table de radiologie télé-imagerie).

Levier PER sollicité : 66 000 € (33%).

Degré d'implication des co-financeurs (envisagés, sollicités, accords...) :

PER (33 %), ARS montant non déterminé à ce jour, Europe, Région, Municipalité de Buis-les-Baronnies et autofinancement.

Viabilité économique (modèle économique) :

Accord en cours de l'ARS + financement du fonctionnement programmé + en annexe : approbation du projet d'établissement de Buis-les-Baronnies dans laquelle il est noté que le maintien du service de radiologie est conditionné à la télétransmission des images pour interprétation à distance par le centre hospitalier de Montélimar + l'arrêté portant approbation du groupement de coopération sanitaire des établissements publics de santé de Drôme Provençale et d'Ardèche Méridionale. (Dont Nyons, Buis-les-Baronnies, Montélimar).

Impacts sur l'emploi : direct et indirect :

1 emploi + maintien d'un service donc maintien des personnes âgées localement et du réseau des professionnels de la santé.

■ **Opération 3 : Télé-imagerie médicale : Hôpital de Nyons**

Description de l'opération : Innovation. Mise en œuvre de la télé-imagerie au sein du service de radiologie de proximité de l'hôpital de Nyons. Opération au service de la population des cantons de Nyons et de Rémuzat. L'avantage de cette technologie est d'éviter les transports sanitaires longs, de s'intégrer dans une démarche de modernisation des outils ruraux et d'optimiser les compétences entre hôpitaux. Réaliser une seule activité de

diagnostic à Montélimar par des spécialistes permettant aux médecins traitants libéraux de décider de la nécessité d'une hospitalisation en service de chirurgie ou d'un possible maintien à domicile.

Maître d'ouvrage : Hôpital de Nyons.

Coût du projet : 25 000 € (investissement système télé-imagerie).

Levier PER sollicité : 8 250 € (33 %).

Degré d'implication des co-financeurs (envisagés, sollicités, accords...) :

PER (33 %), ARS montant non déterminé à ce jour, Europe, Région et autofinancement.

Viabilité économique (modèle économique) :

Accord en cours de l'ARS + financement du fonctionnement programmé + en annexe : approbation du projet d'établissement de Buis-les-Baronnies dans laquelle il est noté que le maintien du service de radiologie est conditionné à la télétransmission des images pour interprétation à distance par le centre hospitalier de Montélimar + l'arrêté portant approbation du groupement de coopération sanitaire des établissements publics de santé de Drôme Provençale et d'Ardèche Méridionale. (Dont Nyons, Buis-les-Baronnies, Montélimar).

Impacts sur l'emploi : direct et indirect :

1 emploi + maintien d'un service donc maintien des personnes âgées localement et du réseau des professionnels de la santé.

■ **Opération 4 : Véhicule de portage de repas à domicile**

Description de l'opération : Achat d'un véhicule réfrigéré pour la livraison de repas à domicile, scolaire, établissements handicapés, etc. Le service existe déjà à ce jour mais doit être développé pour subvenir à la demande. Ce type d'investissement est un besoin récurrent sur tous les cantons afin de desservir chaque jour des dizaines de foyers. L'effet boule de neige post PER devrait permettre de reproduire ce type d'opération sur d'autres vallées.

Maître d'ouvrage : Hôpital de Buis-les-Baronnies.

Coût du projet : 15 000 € (investissement véhicule).

Levier PER sollicité : 7 500 € (50 %).

Degré d'implication des co-financeurs (envisagés, sollicités, accords...) :

PER (50 %) et autofinancement.

Viabilité économique (modèle économique) :

Accord de l'ARS + financement du fonctionnement programmé.

Impacts sur l'emploi : direct et indirect :

1 emploi à minima + développement d'un service de maintien à domicile et donc du réseau des professionnels de la santé.

■ **Opération 5 : Télé-centre**

Description de l'opération : Innovation et « opération pilote ». Création d'un télé-centre à partir du réseau rural de fibre optique mis en place en 2010. Cette opération fait suite à une étude demandée par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales révélant 420 télétravailleurs potentiels. L'objectif est de proposer un outil de travail et des services ainsi que d'attirer de nouveaux actifs en quête d'un cadre de vie rural, provençal et d'excellence rurale. La notion « d'opération pilote » devra servir d'exemple pour reproduire dans les Baronnies d'autres télé-centres (post PER).

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (Préfiguration d'un Pnr).

Coût du projet : 45 000 € (Local & Equipement du télé-centre).

Levier PER sollicité : 15 000 € (33 %).

Région RA (CDRA) : 12 950 € (29 %).

Degré d'implication des co-financeurs (envisagés, sollicités, accords...) :

PER (33 %), Conseil général (33 % = Local dans zone d'activité), Europe, Région et autofinancement.

Viabilité économique (modèle économique) :

Annexe : synthèse de l'étude sur le potentiel économique, menée par la société Envol Informatique et la Fédération Française du Télétravail et des Télé-activités.

Impacts sur l'emploi : direct et indirect :

1 animateur + prestations de service de professionnels (mise en place, maintenance etc.) + soutiens aux télétravailleurs ruraux.

■ **Opération 6 : Développement d'un pôle agriculture maraîchère BIO au sein de l'ESAT de Rosans**

Description de l'opération : L'**ESAT** de Rosans (05) (*Etablissement et Service d'Aide par le Travail*) fait partie des 4 antennes indépendantes de l'**ADSEA** 05 (*Association de Départementale pour la Sauvegarde des Enfants et des Adultes*). **ESAT** (85 emplois et ~80 résidents handicapés), **ADSEA** 05 (*plus gros employeur associatif du département*). Suite aux pertes financières sur un pôle chèvrerie, l'**ESAT** de Rosans désirerait changer d'activité et développer un pôle maraîchage biologique afin d'alimenter sa cuisine centrale, des écoles et vendre aux particuliers des paniers de légumes issus de l'agriculture biologique. L'opération concerne des investissements pour la mise en place du maraîchage au sein de cette structure médico-social.

Maître d'ouvrage : L'**ESAT** de Rosans (05).

Coût du projet : 60 000 € (Equipement).

Levier PER sollicité : 24 000 € (40 %).

Degré d'implication des co-financeurs (envisagés, sollicités, accords...) :

PER (33 %), ARS, Europe, Autofinancement.

Viabilité économique (modèle économique) :

Accord de l'ARS + financement du fonctionnement programmé.

Impacts sur l'emploi : direct et indirect :

1 emploi direct + conservation de 5 emplois et d'activité pour une vingtaine de résidents handicapés.